

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

PROCES-VERBAL

DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Séance d'installation du Comité syndical du **15 avril 2026** sur convocation adressée aux membres le **9 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 16h30, en application des statuts du Syndicat, le Comité syndical de GENERIA, syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain composé de onze membres, régulièrement convoqué individuellement par lettre d'invitation du Président, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de séance de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, doyen d'âge des délégués.

Étaient présents les délégués suivants :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de séance

Mesdames Nadine ALI, Anne-Marie AMSELLEM,
Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Stéphanie SOARES

Messieurs Raphaël ADAM, Robert BERNASCONI,
Vincent FRANCHI, Monsieur Hugues LATOURRETTE,
Yves REVILLON, Julien SAGE

Étaient représentés les délégués suivants :

Étaient excusés :

Lesquels forment la majorité simple des 11 membres du Comité syndical en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

1- Election des membres de la Délégation de service

Le Président du Syndicat [M. Jacques ROSSOWSKI] est désigné président du bureau de vote.

[M. Vincent FRANCHI] a été désigné en qualité de secrétaire de séance sur décision du comité syndical.

[Mme Stéfanie SOARES] et [M. Julien SAGE] ont été désigné en qualité d'assesseurs pour superviser les scrutins.

Il est rappelé que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la commission est présidée par le Président du syndicat ou son représentant.

Outre son Président, la Commission de délégation de service public est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein du syndicat, au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et suppléants. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Déroulement du scrutin :

Sur appel nominale du secrétaire de séance, une urne est présentée à chaque délégué.

Un nombre suffisant d'enveloppes et de bulletins de vote comportant les noms des candidats est mis à disposition des délégués.

Chaque délégué dépose dans l'urne l'enveloppe correspondant à son choix, après avoir émargé.

Les délégués ne souhaitant pas prendre part au vote sont enregistrés comme abstentionnistes.

À l'issue du scrutin, il est procédé immédiatement au dépouillement par les assesseurs.

Le Président du Syndicat annonce les résultats.

Résultat du scrutin secret :

a- Nombre de Votants : 11

b- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

c- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

d- Nombre de suffrages exprimés (a – b-c) : 11

Nom de la liste (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste n°1	n	onze

Proclamation des résultats de l'élection :

Les résultats du scrutin conduisent à la répartition suivante des sièges, conformément à la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- La liste [n°1] obtient 5 sièges de membres titulaires et 5 sièges de membres suppléants ;
- La liste [] obtient 0 sièges de membres titulaires et 0 sièges de membres suppléants.

En conséquence, les candidats figurant sur chacune des listes sont élus dans l'ordre de présentation pour le nombre de sièges qui leur est attribué, en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public.

Ils sont déclarés installés dans leurs fonctions.

Observations et réclamations :

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quinze avril deux mille vingt-six, à 17h14, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire.

Président de Séance



Secrétaire de séance



1^{er} scrutateur

SoARES



2^{eme} scrutateur

Soyez

